



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 14 décembre 2023

Publié le : 22/12/2023

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la CCIT, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 53, 51, 52, 49, 50

La séance est ouverte à 18h04 et levée à 00h15.

Etaient présents : **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT (à partir de la question n°2), M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD (jusqu'à la question n°39 incluse), M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°34 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n°48 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n°19 incluse), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, **Bonnay :** M. Gilles ORY, **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO, **Busy :** M. Philippe SIMONIN (à partir de la question n°2), **Chaleze :** M. René BLAISON **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champagney :** M. Olivier LEGAIN, **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Chaucenne :** M. Alain ROSET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD, **Cussey-Sur-L'Ognon :** Jean-François MENESTRIER, **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD, **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD **Deveyce :** Mme Laëtitia LAROCHE, **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN, **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **François :** M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille :** M. Patrick OUDOT, **Gennes :** M. Jean SIMONDON, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND, **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK, **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN, **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle :** M. Daniel HUOT, **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Patrick CORNE, **Mazerolles-Le-Salin :** M. Daniel PARIS, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD, **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA (jusqu'à la question n°39 incluse), **Nancray :** M. Vincent FIETIER, **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET (à partir de la question n°2), **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY (à partir de la question n°20), **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN, **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n°7 incluse), **Serre-Les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Thise :** M. Pascal DERIOT, **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD, **Torpes :** M. Denis JACQUIN, **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD, **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY, **Vieilleil :** M. Franck RACLOT

Etaient absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX, **Besançon :** Mme Nathalie BOUVET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Karima ROCHDI, Mme Juliette SORLIN, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Sylvie WANLIN, **Beure :** M. Philippe CHANEY, **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU, **Champoux :** M. Romain VIENET, **Châtilon-Le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON, **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET, **Larnod :** M. Hugues TRUDET, **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER, **Merey-Vieilleil :** M. Philippe PERNOT, **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ, **Novillars :** M. Bernard LOUIS, **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT, **Pirey :** M. Patrick AYACHE, **Pugey :** M. Frank LAIDIE, **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, **Saint-Vit :** M. Pascal ROUTHIER, **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI, **Villars-Saint-Georges :** M. Damien LEGAIN, **Vorges-Les-Pins :** Mme Maryse VIPREY

Secrétaire de séance : Mme Marie LAMBERT

Procurations de vote : Mme Nathalie BOUVET à Mme Agnès MARTIN, Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM, Mme Julie CHETTOUH à Mme Marie ZEHAF, Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n°1 incluse), Mme Marie ETEVENARD à M. Aurélien LAROPPE (à partir de la question n°40), Mme Sadia GHARET à Mme Anne BENEDETTO (à partir de la question n°5), M. Abdel GHEZALI à M. Yannick POUJET, M. Olivier GRIMAITRE à Mme Pascale BILLEREY, M. Damien HUGUET à M. Anthony POULIN, Mme Myriam LEMERCIER à M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n°35), Mme Karima ROCHDI à M. Laurent CROIZIER, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Carine MICHEL (à partir de la question n°20), Mme Juliette SORLIN à Mme Frédérique BAEHR, M. André TERZO à M. Christophe LIME, Mme Claude VARET à Mme Marie LAMBERT, Mme Sylvie WANLIN à M. Sébastien COUDRY, M. Alain BLESSEMAILLE à Mme Anne VIGNOT, M. Philippe SIMONIN à M. Eloy JARAMAGO (jusqu'à la question n°1 incluse), Mme Catherine BOTTERON à M. Marcel FELT, M. Gilbert GAVIGNET à M. Yves GUYEN, M. Bernard LOUIS à M. Fabrice TAILLARD, M. Daniel GAUTHEROT à M. Gilles ORY, Mme Catherine BARTHELET à M. Gabriel BAULIEU (jusqu'à la question n°1 incluse), M. Patrick AYACHE à M. Jean-Marc BOUSSET, Mme Nadine DUSSAUCY à Mme Marie-Jeanne BERNABEU (jusqu'à la question n°19 incluse), M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR, M. Benoît VUILLEMIN à M. Jean-Paul MICHAUD (à partir de la question n°8), M. Jean-Claude CONTINI à M. Franck RACLOT

Délibération n°2023/2023.06748

Rapport n°5 - Décision Modificative n°3 de 2023

Décision modificative n°3 de 2023

Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

	Date	Avis
Commission n°1	22/11/2023	Favorable
Bureau	30/11/2023	Favorable

Résumé :

La Décision Modificative n°3 s'équilibre, tous mouvements confondus, à hauteur de 139 K€ en fonctionnement et - 4,4 M€ en investissement sur le budget principal, et 26 K€ en fonctionnement, 5 M€ en investissement sur les budgets annexes (principalement sur le budget annexe Chauffage Urbain).

En dehors du Chauffage urbain, avec la traduction dans la DM de la forte accélération des travaux sur le réseau Ouest, la présente décision modificative présente principalement un caractère technique, à travers des propositions d'ajustements à prévoir comme chaque année en fin d'exercice comptable, notamment par des redéploiements de crédits qui visent à optimiser l'utilisation des crédits inscrits, tant en investissement qu'en fonctionnement, et à engager les dernières opérations sur l'année 2023. Elle permet également d'intégrer la valorisation des travaux réalisés en régie.

La DM3 2023 est établie dans le respect du cadrage budgétaire fixé dans la prospective financière et le PPIF. Elle prend en compte les ajustements nécessaires suite aux notifications reçues depuis le vote du budget primitif et des DM1 et 2. Elle s'équilibre, en dépenses, à 139 K€ en fonctionnement et - 4,4 M€ en investissement sur le budget principal, et 26 K€ en fonctionnement, 5 M€ en investissement sur les budgets annexes.

I. Budget principal

A/ Les ajustements des prévisions budgétaires en matière de fiscalité

1. Ajustement du produit de fraction de TVA

Les prévisions du BP, avec une fraction de TVA en remplacement de la taxe d'habitation sur les résidences principales de 36,01 M€, se fondaient sur une évolution de + 5,1 % du produit encaissé en 2022 (progression annoncée en Loi de Finances pour 2023, sur la base d'une TVA nationale estimée tant pour l'exercice 2022 que pour 2023).

Le produit de TVA 2022 définitif étant désormais connu, et le produit prévisionnel 2023 ayant également été actualisé dans le cadre du Projet de Loi de Finances pour 2024, le montant notifié découlant de ces ajustements s'élève à 35,2 M€, soit une progression de + 2,7 %, ce qui induit **un ajustement à la baisse de la prévision de recette de 807 K€ à l'occasion de la DM3.**

Pour rappel, une première reprise de TVA 2022 avait été intégrée en DM1 à hauteur de - 315 K€. Un nouvel ajustement de la TVA 2023 interviendra au cours du premier semestre 2024.

Ces différents ajustements montrent la complexité de pilotage des prévisions d'une taxe nationale connaissant 4 calculs successifs pour une même année impactant les recettes perçues par GBM.

2. Taxe d'aménagement

Compte tenu du produit effectivement perçu à la date d'élaboration de la présente Décision modificative, il est proposé d'ajuster les prévisions de **Taxe d'Aménagement en recettes (-1 500 K€) et en dépenses s'agissant du reversement aux communes de 70 % (-1 050 K€).**

A noter que la part restant acquise à GBM est donc de l'ordre de 620 K€ au titre de 2023, soit inférieure aux moyens affectés aux besoins en matière de voirie et au développement de la solidarité intercommunale (1 070 K€) qui ne subissent pas d'ajustements, **ce qui représente un effort de GBM sur ses fonds propres de 450 K€.**

B/ L'ajustement des crédits relatifs à l'Attribution de Compensation (AC) en dépenses et recettes, conformément au rapport présenté à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et l'ajustement de coûts et refacturation des services communs

Le montant d'AC perçue est réduit de 460 K€ en fonctionnement lié d'une part à l'ajustement du coût des services communs (-444 K€) et d'autre part au montant définitif des charges liées au service instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS) (-16 K€).

Comme chaque année, le coût définitif des services communs est ajusté en CLECT de décembre. Les ajustements liés au coût des services communs sont liés à la prise en compte des coûts réels du CA 2022 et à l'actualisation à la baisse du forfait relatif aux locaux.

Concernant en particulier la Ville de Besançon,

- les AC relatifs aux services communs (= recette pour GBM) sont ajustés à hauteur de - 306 K€ ;
- le coût des mises à disposition (= dépense pour GBM s'agissant d'un remboursement à la Ville de Besançon desdites mises à disposition) est également revu à la baisse, de - 311 K€.

Enfin, les refacturations au Centre Communal d'Action Sociale dans le cadre des services communs sont également ajustées, conduisant à une réduction de la prévision de recettes de 14 K€ pour GBM.

C/ Ajustements d'inscriptions budgétaires

Il est proposé, dans le cadre de la présente session du Conseil communautaire, la mise en place de la **prime exceptionnelle à destination des agents en faveur de leur pouvoir d'achat.**

Le coût global de ce dispositif pour GBM tous budgets confondus s'élève à 530 K€, dont 358 K€ sur le budget principal. Cela induit en DM3 une inscription de crédits de 150 K€, le solde de cette mesure étant financé sur les crédits disponibles compte tenu des difficultés de recrutement (entraînant certaines vacances de postes plus longues que prévues) et par des efforts de gestion.

Dans le cadre de l'**installation de la compagnie Pagnozoo** sur le terrain situé au 84 rue de Dole, GBM participe aux travaux d'aménagement pour l'accès public ainsi que sur les raccordements aux réseaux. Ces travaux, estimés à 40 K€, sont financés par redéploiement de crédits entre chapitres budgétaires

Dans le domaine de la **Voirie**, les dépenses d'investissement sont abondées par l'inscription de nouvelles recettes correspondant à des fonds de concours des communes pour de la sur-qualité au-delà de l'existant, et permettent d'abonder le programme GER périurbain (75 K€).

Des crédits sont par ailleurs prévus pour l'annulation de rattachement de recettes à hauteur de 104 K€.

Il est enfin prévu d'ajuster les **crédits de paiement sur l'AP Aides à la pierre déléguées** (+ 0,7 M€) pour faire face à l'ensemble des paiements en 2023. Pour plus de détails, la situation précise de ces AP est présentée dans la délibération de révision des AP/CP proposée lors cette même séance de Conseil communautaire.

Enfin, **des ajustements de Crédits de Paiement (CP) sont réalisés par glissement sur les exercices suivants** en fonction des plannings d'avancement des travaux, principalement sur les

Autorisations de Programme, donnant lieu à délibération spécifique de révision d'AP pour une annulation nette de crédits de -3,6 M€ et sur certaines opérations pluriannuelles (cimetières, réhabilitation du Camping de Chalezeule,...) pour - 2,4 M€ nets, correspondant à des ajustements du PPIF pour sa partie investissement. Ces crédits sont à réinscrire sur les exercices suivants, principalement sur 2024.

D/ Opérations financières équilibrées en dépenses et recettes (écritures d'ordre) : travaux en régie et amortissements

Chaque année, une partie des travaux d'investissement de Grand Besançon Métropole est réalisée directement par le personnel de la collectivité qui utilise des fournitures et matériaux achetés en fonctionnement. Conformément à l'instruction M14, l'ensemble de ces dépenses, mandaté en fonctionnement, est transféré en investissement par un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement. Le détail de ces travaux en régie se situe en annexe 2.

Cette opération est neutre budgétairement, avec une inscription de 1 420 K€ en dépenses et en recettes.

E/ Nouvel équilibre du budget principal (Une présentation par chapitre figure en annexe)

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement est augmenté de 0,2 M€. Le besoin de financement par emprunt n'est pas modifié. L'équilibre de la section d'investissement est réalisé grâce à l'enveloppe pour investissement à venir (+5,1 M€) contribuant au financement dans la durée du PPI.

II. Budget annexe Eau

A/ Ajustements d'inscriptions budgétaires

Il est prévu un redéploiement entre chapitres budgétaires pour procéder aux versements d'avances sur marché pour les travaux de réseaux (155 K€).

B/ Opérations financières équilibrées en dépenses et recettes (écritures d'ordre) : travaux en régie

Il est proposé d'ajuster les crédits liés aux travaux en régie, pour 326 K€ au total sur le Budget Eau et 384 K€ sur le budget Assainissement (écritures d'ordre équilibrées en recettes et dépenses) pour un montant de 26 K€ au budget annexe Eau. Sur le budget Assainissement, les montants prévus au BP sont suffisants pour la valorisation des travaux en régie.

C/ Nouvel équilibre (Une présentation par chapitre figure en annexe)

L'autofinancement brut dégagé par les sections de fonctionnement des budgets annexes Eau est augmenté de 26 193 €. Le recours à l'emprunt n'est pas modifié.

III. Budget annexe Chauffage Urbain

Les travaux d'extension de réseau Ouest du chauffage urbain connaissent une forte accélération en cette fin d'année 2023 qui se poursuivra début 2024. A ce titre, il est nécessaire d'inscrire des crédits supplémentaires, afin d'honorer les derniers paiements en 2023 et par anticipation les factures à venir sur le tout début d'année 2024.

Ces travaux sont intégralement financés par emprunt, dans l'attente des notifications de subventions à intervenir sur le projet.

L'autofinancement brut dégagé par les sections de fonctionnement du budget annexe Chauffage urbain n'est pas modifié.

Le recours à l'emprunt est augmenté de 5 M€.

IV. Evolution du besoin de financement par emprunt du budget consolidé du Grand Besançon après DM n°3

La présente décision modificative conduit à une augmentation des inscriptions d'emprunt (+ 5 M€ sur le budget annexe Chauffage urbain).

Besoin de financement par emprunt après DM N°3			
	Après DM2 2023	DM N°3 2023	Total 2023
Budget principal	0	0	0
Budget annexe TRANSPORTS	0	0	0
Budget annexe DECHETS	1 530 000	0	1 530 000
Budget annexe Zone d'activités du Noret	0	0	0
Budget annexe Aménagement des Portes de Vesoul	0	0	0
Budget annexe AIBO	0	0	0
Budget annexe Autres ZAE	0	0	0
Budget annexe EAU	1 843 523	0	1 843 523
Budget annexe ASSAINISSEMENT	908 970	0	908 970
Budget annexe Chauffage Urbain	6 566 280	5 000 000	11 566 280
TOTAL	10 848 773	5 000 000	15 848 773

A l'unanimité des suffrages exprimés (10 abstentions), le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les propositions de Décision Modificative n°3 pour 2023 ;
- approuve l'intégration des travaux en régie de l'exercice 2023 (annexe 2).

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour : 100

Contre : 0

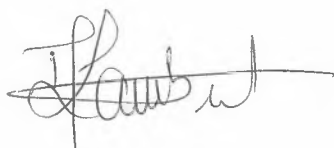
Abstentions* : 10

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

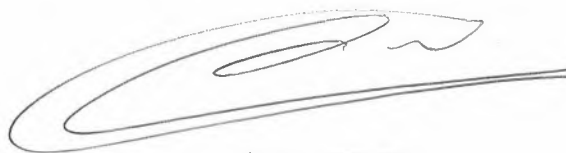
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Mme Marie LAMBERT
Conseillère Communautaire

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon

Annexe 1 - Présentation par chapitre budgétaire

BUDGET PRINCIPAL					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n°3	Chap.	Objet	DM n°3
011	Charges générales	-327 342,92	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	-13 743,00
012	Charges de personnel	136 179,54	73	Impôt et taxes	-1 267 260,00
65	Autres charges de gestion courante	11 760,00			
67	Charges exceptionnelles	104 041,00			
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	214 809,38	042	Opération d'ordres entre sections	1 420 450,00
TOTAL		139 447,00	TOTAL		139 447,00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n°3	Chap.	Objet	DM n°3
10	Dotations fonds divers et réserves	-1 050 000,00	10	Dotations fonds divers et réserves	-1 500 000,00
20	Immobilisations incorporelles	970 000,00	13	Subventions d'investissement reçues	-433 333,00
204	Subventions d'équipements versées	1 173 526,38			
21	Immobilisations corporelles	-2 250 900,00			
23	Immobilisations en cours	288 400,00	021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	214 809,38
45811		-950 000,00	45821		-900 000,00
			45822		-450 000,00
45813	Opérations sous mandat	-340 000,00	45823	Opérations sous mandat	-300 000,00
45814		-2 400 000,00	45824		-1 050 000,00
45817		-1 280 000,00			
040	Opération d'ordres entre sections	1 420 450,00			
TOTAL		-4 418 523,62	TOTAL		-4 418 523,62

BUDGET ANNEXE EAU					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 3	Chap.	Objet	DM n° 3
023	Virement à la section d'investissement	26 193,00	042	Opération d'ordres entre sections	26 193,00
TOTAL		26 193,00	TOTAL		26 193,00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 3	Chap.	Objet	DM n° 3
21	Immobilisations corporelles	155 000,00	021	Virement de la section de fonctionnement	26 193,00
23	Immobilisations en cours	-155 000,00			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	26 193,00			
TOTAL		26 193,00	TOTAL		26 193,00

BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE URBAIN					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 3	Chap.	Objet	DM n° 3
TOTAL		0,00	TOTAL		0,00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 3	Chap.	Objet	DM n° 3
23	Immobilisations en cours	5 000 000,00	16	Recours à l'emprunt	5 000 000,00
TOTAL		5 000 000,00	TOTAL		0,00

Annexe 2 – Travaux en régie

BUDGET PRINCIPAL											
SERVICE	Code Service	D/R	Bud	IMPUTATION	N° Ligne de Crédits	N° DM3	MATERIEL €	FOURNITURES €	MAIN D'OEUVRE €	TOTAL €	
Voirie	30250	D	1	040 01 2151 0817045A 10100 - 10100	22026	322550	50 504,00	91 835,00	633 932,00	776 271,00	
Voirie	30250	D	1	040 01 2152 0817045A 10100 - 10100	22027	322551	9 377,00	90 542,00	87 396,00	187 315,00	
Grands Travaux	30350	D	1	040 01 2031 0817045A 10100 - 10100	19382	322548	0,00	0,00	38 118,00	38 118,00	
Grands Travaux	30350	D	1	040 01 21316 0817045A 10100 - 10100	25894	322549	0,00	0,00	1 696,00	1 696,00	
Grands Travaux	30350	D	1	040 01 2151 0817045A 10100 - 10100	22026	322550	0,00	0,00	304 454,00	304 454,00	
Grands Travaux	30350	D	1	040 01 2152 0817045A 10100 - 10100	22027	322551	0,00	0,00	80 376,00	80 376,00	
Grands Travaux	30350	D	1	040 01 2314 0817045A 10100 - 10100	19380	322552	0,00	0,00	32 220,00	32 220,00	
Total dépenses d'investissement :							59 881,00	182 445,00	1 189 953,00	1 420 450,00	
		R	1	042 01 721 0817045A 10100 - 10100	19384	322553	0,00	0,00	38 118,00	38 118,00	
		R	1	042 01 722 0817045A 10100 - 10100	19383	322554	59 881,00	182 445,00	1 151 835,00	1 382 332,00	

BUDGET EAU											
SERVICE	Code Service	D/R	Bud	IMPUTATION	N° Ligne de Crédits	N° DM3	MATERIEL €	FOURNITURES €	MAIN D'OEUVRE €	TOTAL €	
EAUX	36100	D	9	040 21311 0818001S 36100 - 10100	1199	322508	0,00	0,00	4 428,00	4 428,00	
EAUX	36100	D	9	040 21351 0818001S 36100 - 10100	190	322509 (+BP)	0,00	0,00	51 297,00	51 297,00	
EAUX	36100	D	9	040 21531 0818001S 36100 - 10100	94	BP 2023	0,00	0,00	270 468,00	270 468,00	
Total dépenses d'investissement :							0,00	0,00	326 193,00	326 193,00	
		R	9	042 722 0818001S 36100 - 10100	91	BP 2023	0,00	0,00	326 193,00	326 193,00	

BUDGET ASSAINISSEMENT											
SERVICE	Code Service	D/R	Bud	IMPUTATION	N° Ligne de Crédits	N° DM3	MATERIEL €	FOURNITURES €	MAIN D'OEUVRE €	TOTAL €	
ASSAINISSEMENT	36200	D	10	040 21351 0818002S 36200 - 10100	188	-	0,00	0,00	50 780,00	50 780,00	
ASSAINISSEMENT	36200	D	10	040 21532 0818002S 36200 - 10100	88	BP 2023	0,00	0,00	295 214,00	295 214,00	
Grands Travaux	30350	D	10	040 21532 0818002S 36200 - 10100	88	BP 2023	0,00	0,00	37 858,00	37 858,00	
Total dépenses d'investissement :							0,00	0,00	383 852,00	383 852,00	
		R	10	042 722 0818002S 36200 - 10100	83	BP 2023	0,00	0,00	383 852,00	383 852,00	